

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix huit le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

PRESENTS : M. BESCHIZZA (sorti lors du vote des délibérations n°3 et n°5) – Mme MAROUN (Présidente de séance lors de la présentation des délibérations n°3 et n°5) – M. CANNAROZZO (sorti lors du vote de la délibération n°10) – Mme LAGARDE – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. PACHOUD – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mmes RODRIGUES – SAGO (sortie lors du vote des délibérations n°14 à n°16) – M. CAHENZLI (sorti lors du vote de la délibération n°11) – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mmes MONTEBAULT – ISIK – MM. MORIN (sorti lors du vote des délibérations n°12 à n°14) – MARQUES – Mme LANCHAS-VICENTE – M. SANOGO (sorti lors du vote de la délibération n°12) – Mmes BARTHELEMY – NICOT – MM. LECAREUX – RAMADIER – Mme MOREAU – MM. BEZZAOUYA – CORREIA – MICHEL (sorti lors du vote de la délibération n°7) – Mmes DRODE (sortie lors du vote de la délibération n°11) – RADE – M. ATTIORI – Mmes GIMENEZ (sortie lors du vote des délibérations n°11 à n°13) – MISSOUR – M. TELLIER (sorti lors du vote des délibérations n°7 à n°12) – Mme SADKI – M. MOZER – Mlle LABBAS (sortie lors du vote des délibérations n°13 et n°14) – Mmes DEMONCEAUX – QUERUEL – MM. HERNANDEZ – GOLDBERG – CHALLIER – LAOUEDJ - Mme BEZZAOUYA (sortie lors du vote des délibérations n°5 à n°10) – MM. GIAMI (arrivé à 20h10 avant le vote de la délibération n°1, sorti lors du vote des délibérations n°5, n°7 et n°8) – AYYADI – Mlle ABDELLAOUI.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

M. EL KOURADI
Mme DELMONT-KOROPOULIS
Mme MARQUETON
M. LORENZO
M. SEGURA
Mme FOUGERAY

MANDATAIRES

M. CHAUSSAT
Mme BELMOUDEN
M. PALLUD
M. ATTIORI
M. CHALLIER
Mlle ABDELLAOUI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. PACHOUD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En début de séance, le Maire annonce le retrait de l'ordre du jour de la présentation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE

à l'unanimité, les procès verbaux des séances du Conseil Municipal du 1^{er} février 2017 et 8 mars 2017,

PREND ACTE

de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions pour l'exercice 2017 (délibération n°1),

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 4 avril 2018 et qu'il
a été fait ... observation.

Le 11 avril 2018,



par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par la Trésorière Principale : Budget Principal Ville (*délibération n°2*),

DECIDE la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal, au titre de l'exercice 2018 (*délibération n°13*),

le versement de subventions aux associations sportives, au titre de l'exercice 2018 (*délibération n°14*),

AUTORISE le Maire, à signer :

- l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative à l'attribution d'une subvention complémentaire 2018 au profit de la Régie d'Aulnay-sous-Bois (*délibération n°12*),
- l'avenant n°2 à la convention d'objectifs, au titre de l'exercice 2018, concernant l'attribution d'une subvention au profit de l'Association Club de Badminton d'Aulnay (*délibération n°15*),
- la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis concernant le dispositif d'Aide aux Vacances Enfants (AVE) - (*délibération n°16*),
- la convention entre la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) « Grand Quartier », pour le financement d'une étude stratégique pour le redressement et la requalification de la copropriété Savigny Pair (*délibération n°18*),

PROCEDE à la désignation, à main levée, décidée à l'unanimité, des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des Conseils d'Ecoles maternelles et primaires des différents groupes scolaires de la Ville (*délibération n°17*),

PRONONCE le déclassement rétroactif du terrain communal sis 12bis allée circulaire (*délibération n°20*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

ADOPTE par chapitre, le compte administratif de l'exercice 2017 (après avoir élu à l'unanimité Mme MAROUN pour présider la séance lors de la présentation des délibérations relatives au compte administratif) : Budget Principal Ville (*délibération n°3*),

par chapitre, le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2018 avec la reprise des résultats du compte administratif 2017 du Budget Principal Ville (*délibération n°5*),

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 du Budget Principal Ville (*délibération n°4*),

APPROUVE les Autorisations de Programmes et les Crédits de Paiement 2018 (AP/CP) concernant l'équipement multimodal Balagny, l'aménagement du pôle de centralité Sisley et la création de la salle CSU/PM (*délibération n°6*),

le reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) à l'EPT Paris Terres d'Envol fixée à 9 350 000 € résultant du besoin de financement pour l'exercice 2018 (*délibération n°9*),

le transfert de patrimoine de la Ville au budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile du CCAS, au titre de l'exercice 2018 (*délibération n°10*),

le principe de la conclusion avec l'Association Education Pour Tous d'un bail emphytéotique relatif au bâtiment « Bougainville » sis 6 rue du Bailly de Suffren (*délibération n°19*),

FIXE

le montant des impositions des taxes directes locales, pour l'année 2018, selon les modalités suivantes :

- Taxe d'habitation : 25,05 %
 - Taxe foncière (bâti) : 14,40 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 24,59 %
 - Produit des contributions directes à verser au SEAPFA : 1 249 155 €
- (*délibération n°7*),

le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) à 9,52 %, pour l'année 2018 (*délibération n°8*),

AUTORISE

le Maire, à signer :

- les conventions de partenariat relatives à l'octroi du restant de la subvention au titre de l'exercice 2018, aux associations suivantes :
 - AEPC,
 - ACSA,
 - CREA,
 - CREO,
 - FEMMES RELAIS ET MEDIATEURS CULTURELS,
 - GRAJAR,
 - IADC,
 - INITIATIVES GRAND EST SEINE SAINT DENIS,
 - MDE CONVERGENCE ENTREPRENEURS,
 - MISSION VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS.
- (*délibération n°11*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND

connaissance :

des décisions n°1767 à 1780 inclus concernant :

- la signature des marchés concernant :
 - les prestations de diffusion du Nouveau Cap concernant les manifestations suivantes :
 - le spectacle de YASSINE BELATTAR, le 3 février 2018 (Société ROBIN PRODUCTION),
 - le spectacle de DARIEN DREAN, le 10 février 2018 (Association MUSICIENS 2.0),
 - le spectacle de D'JAL, le 23 mars 2018 (Société A MON TOUR PROD),

- la mise en place d'un dispositif de relations medias, dans le contexte de l'acquisition des terrains du groupe PSA (Agence GALIVEL & ASSOCIES),
- la résiliation du marché pour faute aux frais et risques du titulaire concernant l'extension des locaux de la Police Municipale et la création de la salle de supervision urbaine et locaux associés (Lot n°6 : Société CAMILLE ASCENSEURS),
- la résidence artistique de l'artiste KUAMEN (Association ENTRE LES DIFFERENCES),
- la mise à disposition par l'Office Public de l'Habitat AULNAY HABITAT, au profit de la Ville d'Aulnay-sous-Bois, de locaux sis 1 allée des Sapins, destinés à accueillir l'Atelier Passerelle de la Mission Handicap,
- la location d'une bouteille d'oxygène médical installée au CMES Pasteur, à compter du 1^{er} avril 2018 et pour une durée de 5 ans (Société AIR PRODUCTS),
- la mise à disposition, à titre gratuit, d'un pavillon communal sis 2 rue Ordener au profit de l'Association CULTURE PORTUGAISE,
- les contrats et avenants de location de logements dépendant du patrimoine communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 4 avril 2018 à 23 h.



Bruno BESCHIZZA